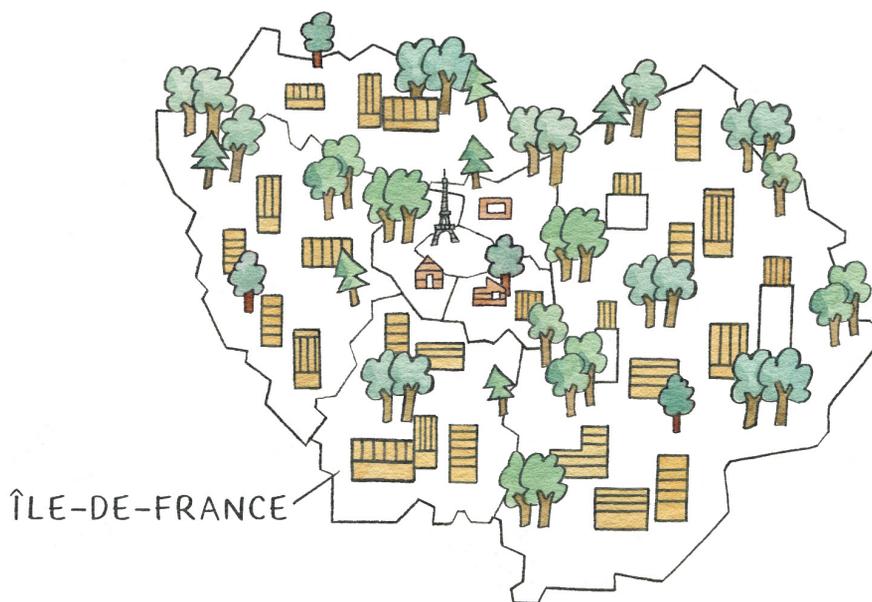
 **Pacte
bois-
biosourcés**
propulsé par le réseau FIBOIS

PACT2030 Île-de-France
Février 2025



*Sous le Haut patronage du préfet de la Région Île-de-France,
préfet de Paris, Monsieur Marc Guillaume.*



AMBITION

massifier la construction bois d'ici 2030 avec le PACT2030

Dans la continuité du Pacte bois-biosourcés lancé en 2021, avec lequel les signataires se sont engagés pour 4 ans, le présent Pacte entend poursuivre l'engagement collectif à massifier la construction bois-biosourcés à l'horizon 2030.

Ce nouveau Pacte sur 5 ans poursuit l'ambition d'accompagner les collectivités, aménageurs et maîtres d'ouvrage dans la massification et la généralisation de la construction bois. Cette progression de l'emploi du bois est incontournable au regard des enjeux de décarbonation de la construction et de préservation des ressources, le bois se distinguant des autres matériaux de construction par sa performance carbone et son caractère renouvelable. En effet, le bois est économe en émissions carbone lors de sa mise en œuvre et permet de stocker du carbone tout au long de sa durée de vie. Le bois est par ailleurs un matériau renouvelable, dans le cadre d'une gestion durable de la ressource forestière.

Le PACT2030 est un outil collectif permettant aux signataires de rendre visible leur engagement, de trouver une communauté de pairs dans la montée en compétence, et de bénéficier de l'accompagnement des acteurs de la filière emmenés par l'interprofession régionale Fibois Île-de-France.

1/ « PACT2030 construction neuve en RE2020 »

La réglementation environnementale en vigueur depuis 2022 pour les constructions neuves imposera 2 nouveaux seuils carbone dans les 5 ans d'engagement du PACT2030, en 2025 et 2028. Les seuils 2028 et 2031 rendent l'emploi du bois incontournable.

Le label Bâtiment Biosourcé a également été révisé en 2024 pour être exprimé en poids de carbone biogénique stocké dans le matériau bois, directement corrélé au poids du matériau bois, avec 1 kg de bois qui contient environ 0,45 kg de carbone biogénique stocké.

Dans ce contexte, l'objectif du PACT2030 est :

- De mettre en cohérence le PACT2030 avec la RE2020 et le label Bâtiment Biosourcé,
- D'accompagner les signataires dans la maîtrise des systèmes constructifs les plus bas carbone,
- De contribuer à l'observatoire de la RE2020 piloté par le Ministère de la Transition Ecologique.

Reporting à fin 2024 :

59

signataires

403

opérations (nouves et rénovations)

2 millions de m²

programmées entre 2021 et 2028

dont 700 000 m²

livrées entre 2021 et 2024

2/ « PACT2030 Rénovation et intervention sur l'existant »

Avec le ZAN et l'objectif de neutralité carbone en 2050, les marchés de rénovation (thermiques, programmatiques, associés à une extension ou non) sont appelés à croître et devenir majoritaires à terme, et ce particulièrement en Île-de-France où l'artificialisation des sols et l'étalement urbain sont déjà très importants.

Le bois et les biosourcés font partie des solutions incontournables dans le cadre de l'intervention sur l'existant, notamment avec les façades ossatures bois préfabriquées en hors-site et qui viennent « envelopper » un bâtiment existant.

Dans ce contexte, le PACT2030 Rénovation et Intervention sur l'existant permettra de valoriser spécifiquement les acteurs qui s'engagent sur ce volet. Fibois Île-de-France leur proposera un appui dédié pour les accompagner dans ces marchés d'avenir.

3/ « Socle d'engagements communs pour soutenir la forêt française »

Depuis 10 ans, la forêt française souffre du réchauffement climatique, et sa capacité de stockage carbone s'affaiblit.

« La production biologique a diminué de 4 % par rapport à la période 2005-2013, la mortalité des arbres a crû de 80 % et la récolte a augmenté de 9 %, essentiellement du fait de la récolte accélérée d'arbres dépérissant ou morts. (...) Face à l'incertitude du climat futur et de son impact sur les forêts, il est essentiel de diversifier les approches techniques en mettant en œuvre une gestion adaptative et des politiques qui permettent d'atténuer l'effet du changement climatique. »

Face à ces défis, des scénarios croisant demande et offre de bois ont été réalisés en 2024, et permettent de donner des trajectoires raisonnables de disponibilité des produits dans ce contexte de crise. L'augmentation de l'utilisation des produits de construction, à longue durée de vie, et le développement de l'emploi des bois feuillus et de crise, sont des leviers essentiels de ces scénarios.

Le PACT2030 renforce ainsi les engagements pour soutenir la forêt française : dans le cadre d'une gestion durable en s'appuyant sur les labels PEFC et FSC, en renforçant les objectifs de bois français, et en accompagnant les démarches de traçabilité et d'emploi de bois feuillus et de crise.

1. Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), «La forêt ne peut pas être un puits infini de carbone», disponible sur : ign.fr

2. Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), «La forêt en 2050 : projection des disponibilités bois et stocks et flux de carbone», disponible sur : ign.fr
France Bois Forêt, «Communiqué de presse : 2030-2050, quel scénario carbone pour la filière forêt-bois ?», disponible sur : franceboisforet.fr

PACT2030

construction neuve et RE2020

1. Les signataires s'engagent pour 5 ans, de 2025 à 2029.
2. Les signataires s'engagent sur une part de construction neuve intégrant le bois et les biosourcés, par rapport à un périmètre défini (surface de référence tous programmes confondus) :
 - 70 % de surfaces « bois / biosourcés » - **Niveau Platine**
 - 40 % de surfaces « bois / biosourcés » - **Niveau Or**
 - 20 % de surfaces « bois / biosourcés » - **Niveau Argent**
 - 10 % de surfaces « bois / biosourcés » - **Niveau Bronze**
3. Pour rentrer dans le périmètre du Pacte :
 - Chaque opération bois et biosourcés doit contenir un minimum de 10 kg de bois et biosourcés / m2 Sref pour être comptabilisée,
 - Le signataire doit atteindre sur l'ensemble de ses opérations bois et biosourcés en construction neuve une moyenne de 30 kg de bois biosourcés / m2 Sref (soit environ le niveau 1 du label Bâtiment Biosourcé 2024 pour les logements).
4. Le suivi est fait via le reporting annuel du Pacte, au moment des engagements (PSV et PC) puis mis à jour en phase chantier (OS travaux / à la livraison).

Les signataires s'engagent à communiquer les éléments demandés dans le cadre du reporting une fois par an.

Le reporting comporte en particulier certains indicateurs de la RE2020 (IC Construction - IC Energie - DH - StockC), à renseigner dès la réalisation de l'ACV, avec une description sommaire du système constructif, afin d'alimenter l'observatoire de la RE2020.
5. Les engagements pour la forêt française sont indiqués au chapitre 4.
6. Le signataire est accompagné tout au long de son engagement par Fibois Île-de-France, et s'engage à adhérer annuellement à l'interprofession pour la durée du Pacte.

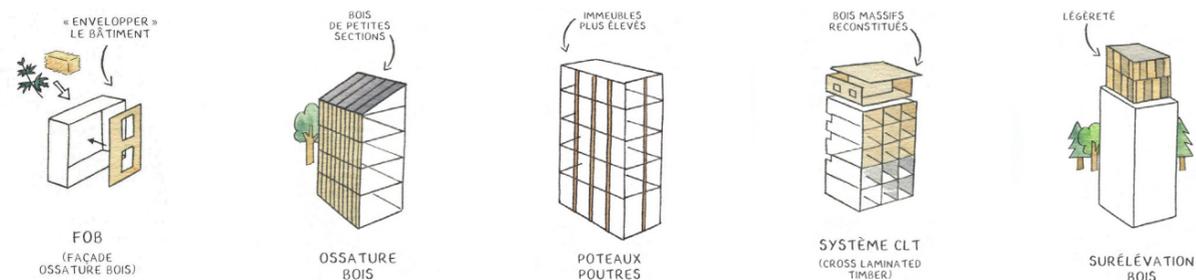


PACT2030

construction neuve et RE2020

Les signataires :

Promoteurs	Bailleurs sociaux	Collectivités	Aménageurs
			Autres



PACT2030

rénovation et intervention sur l'existant

1. Les signataires s'engagent pour 5 ans, de 2025 à 2029.
2. Les signataires s'engagent sur une part de projets de rénovation intégrant le bois et les biosourcés, par rapport à un périmètre défini de projets de rénovation (surface de référence tous programmes confondus) :

- 70 % de surfaces « bois / biosourcés » - **Niveau Platine**
- 40 % de surfaces « bois / biosourcés » - **Niveau Or**
- 20 % de surfaces « bois / biosourcés » - **Niveau Argent**
- 10 % de surfaces « bois / biosourcés » - **Niveau Bronze**

Les projets d'extension-surélévation sont rattachés à ce périmètre.

3. Pour rentrer dans le périmètre du Pacte :

- Une opération de rénovation doit comporter à minima une Façade Ossature Bois et / ou des éléments de structure et / ou une isolation biosourcée,
- Le signataire n'a pas de minimum à atteindre sur l'ensemble de ses opérations de rénovation.

4. Le suivi est fait via le reporting annuel du Pacte, au moment des engagements (PSV et PC) puis des OS de travaux.

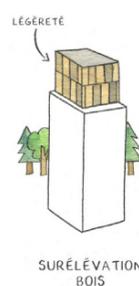
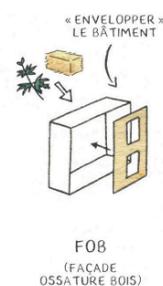
Les signataires s'engagent à communiquer les éléments demandés dans le cadre du reporting a minima une fois par an.

Les signataires sont incités à réaliser une ACV dès la phase étude (PC). Le reporting comporte en particulier certains indicateurs carbone issus de la RE2020 (IC construction – IC exploitation - IC bâtiment – DH - StockC).

5. Les engagements pour la forêt française sont indiqués au chapitre 4.

Un engagement complémentaire pour un ou des produits biosourcés complémentaires au bois d'œuvre, notamment en isolation, est fortement recommandé.

6. Le signataire est accompagné tout au long de son engagement par Fibois Île-de-France, et s'engage à adhérer annuellement à l'interprofession pour la durée du Pacte.



PACT2030

rénovation et intervention sur l'existant

Les signataires :

Promoteurs



Bailleurs sociaux



Collectivités



Aménageurs

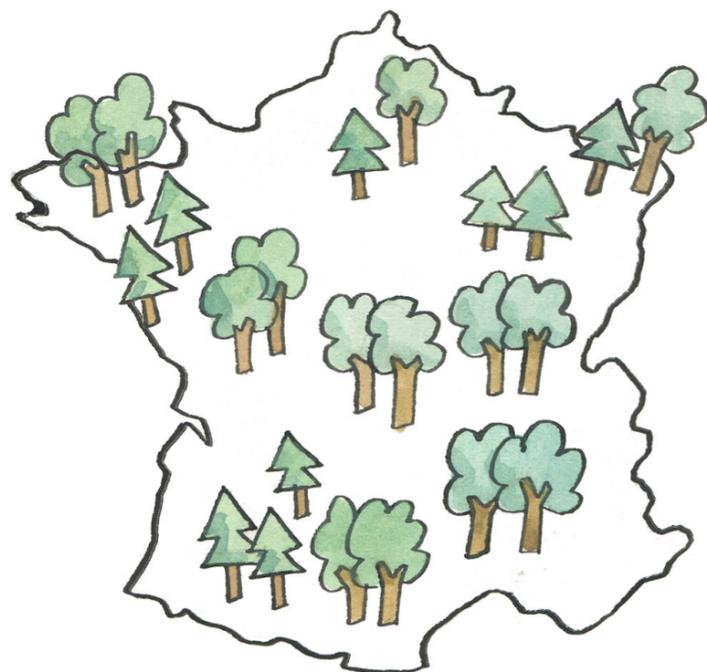


SOCLE COMMUN D'ENGAGEMENTS

pour soutenir la forêt française

Pour le PACT2030 Construction neuve et le PACT2030 Rénovation, les signataires s'engagent à :

1. Mettre en œuvre 100 % des bois certifiés issus de forêts durablement gérées (bois certifiés à 100 % PEFC, FSC ou équivalent),
2. Viser une moyenne de 30 % de bois français dès 2025 avec un objectif d'une moyenne de 50 % à l'horizon 2029,
3. Mettre en place un processus de traçabilité progressif de 2025 à 2029, en bénéficiant de l'accompagnement de Fibois Île-de-France et du réseau des acteurs de la filière engagés pour la traçabilité.



ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Démonstrateur Forêt française (bois feuillus et bois de crise)

Cet engagement permet d'aller au-delà de l'engagement socle pour la forêt française pour réaliser dans un cadre expérimental sur un ou plusieurs ouvrages des démonstrateurs incluant des parts significatives de bois feuillus et de bois de crise (bois scolytés par exemple). Concernant le bois feuillus, le signataire devra intégrer un minimum de 80 % de ces bois sur la part de bois totale de l'ouvrage. Concernant le bois de crise, la part devra être de 40 % minimum.

Démonstrateur Autres produits biosourcés (dont isolation)

Le signataire s'engage à maximiser l'emploi d'autres produits biosourcés dans ses opérations (autres que le bois d'œuvre), notamment en isolation, en cohérence avec le nouveau label Bâtiment Biosourcé où une isolation biosourcée est obligatoire à partir du niveau 2.

Démonstrateur Ré-emploi

Le signataire s'engage à réaliser dans un cadre expérimental un démonstrateur sur le réemploi ou la réutilisation de matériaux bois ou biosourcés issus d'une déconstruction (poteaux et poutres, bardages, menuiseries) afin de les intégrer dans le cadre d'une nouvelle opération.

Démonstrateur Aménagements extérieurs et Ouvrages d'Art

Les aménageurs ou les collectivités sont incités à employer du bois et plus particulièrement du bois feuillu d'Île-de-France sur leurs espaces publics (mobilier urbain, aménagement de places, pergola, coursives, estrades...) et leurs ouvrages d'art (ponts, passerelles). Pour cela, ils seront accompagnés par Fibois Île-de-France, notamment à travers des retours d'expérience en France ou à l'étranger, ainsi que par des professionnels et experts (charpentier, architectes, ...), afin d'identifier les bonnes essences de bois en fonction des spécificités des projets.

Démonstrateur Bâtiment Bas Carbone (BBCA)

Le signataire s'engage sur l'obtention du label Bâtiment Bas Carbone (BBCA) pour au moins 30 % de la SDP construite en bois, sur un bâtiment neuf ou en rénovation. Ceci témoigne de l'exemplarité du bâtiment en termes d'empreinte carbone sur tout son cycle de vie en tenant compte du stockage de carbone biogénique et de l'économie circulaire.

Démonstrateur Bâtiments durables franciliens (BDF)

Le signataire s'engage sur la « labellisation » d'au moins une de ses opérations, en neuf ou en rénovation. Ceci correspond à la mise en place du dispositif d'accompagnement, d'évaluation et d'apprentissage porté par Ekopolis. La maîtrise d'ouvrage peut valoriser son opération selon 4 niveaux de reconnaissance : Cap, Bronze, Argent, Or. L'objectif de la démarche est de faire progresser le projet vers la meilleure version de lui-même.

Intégration bois-biosourcés dans les documents de planification

Le signataire s'engage à intégrer des matériaux bois et biosourcés dans les constructions et réhabilitations de son territoire grâce aux documents de planification et d'orientation de sa compétence (Plui, PCAET, PLH, SCOT,...).





ACCOMPAGNEMENT

des signataires et lien avec la filière bois

Le Pacte est une communauté de signataires et d'acteurs de la filière qui font progresser ensemble la construction bois-biosourcés.

Fibois Île-de-France s'engage à animer cette communauté sur toute la durée des 5 ans d'engagement, produire les retours d'expérience utiles à la montée en compétence, et organiser les rencontres nécessaires à l'avancement des projets.

Les outils proposés par Fibois Île-de-France sont notamment :

- Les ateliers Pacte thématiques, parfois partagés avec les autres Pactes bois-biosourcés, sur un rythme trimestriel,
- Les rencontres B to B, entre donneurs d'ordres, prestataires et fournisseurs de la filière, une fois par an,
- Une présentation annuelle du reporting à l'ensemble de la communauté (donneurs d'ordres et entreprises), afin de croiser offre et demande et de donner des perspectives de construction et de disponibilités des produits (en bois français en particulier),
- Un partage spécifique sur les thématiques techniques d'actualité : réglementation incendie, avancement des techniques courantes notamment pour les revêtements sur FOB, etc.

3 sujets feront l'objet de travaux spécifiques :

- Un groupe de travail « rénovation » dédié aux projets de rénovation avec les différents acteurs des projets : retour d'expérience sur les techniques et les coûts, mise en évidence des bonnes pratiques,...
- Un groupe de travail « économie de projet » : recensement des bonnes pratiques de limitation des coûts, d'allotissement des marchés et de trésorerie, identification des solutions permettant l'équation économique des projets bois...
- Un groupe de travail « traçabilité » pour proposer un mode d'emploi des bonnes pratiques et exemples d'outil, avec les labels et les entreprises.

Les signataires s'engagent de leur côté à :

- Nommer un référent bois, interlocuteur privilégié de Fibois Île-de-France,
- Renseigner le reporting annuel,
- Partager leurs retours d'expérience dans le cadre des ateliers ou autres événements,
- Remplir au moins une matrice de coût dans la période, pour poursuivre le travail d'observatoire des coûts de la construction bois.

Les MOA et aménageurs ont besoin de la « mise en mouvement » de toute la filière forêt-bois et plus largement de tous les acteurs de la construction bas carbone pour réussir l'atteinte de leurs engagements. Différents partenaires, regroupés comme suit, s'engagent respectivement à aider les signataires à atteindre leurs objectifs de résultats : les partenaires de l'Amont Forestier, les partenaires de la Traçabilité, les partenaires Autres biosourcés, les partenaires porteurs de Labels et Certifications, les partenaires proposant un Accompagnement, les partenaires Entreprises et Industriels, MOE et BET, MOA, et enfin les partenaires financeurs institutionnels.

LES PARTENAIRES

qui vous accompagnent avec Fibois Île-de-France

Amont Forestier



Traçabilité



Les Autres biosourcés



Les Labels et Certifications



Accompagnement



Les Entreprises et Industriels, MOE et BET, MOA



Les Financeurs institutionnels





Les partenaires Amont Forestier



La Fédération Nationale des Communes Forestières ([FNCOFOR](#)) regroupe aujourd'hui plus de 6000 collectivités ayant sur leur territoire une forêt publique et plus largement celles intéressées par la valorisation des espaces forestiers et de la filière bois.

L'[URCOFOR IDF](#) s'engage à communiquer et valoriser le PACTE bois-biosourcés auprès des membres du réseau des élus référents forêt/bois des collectivités d'Ile-de-France.

Aux côtés des élus et de la FNCOFOR, l'[ONF](#) assure, dans le cadre du régime forestier, la gestion durable des forêts communales.

Les partenaires Traçabilité



Les organismes de certification [PEFC France](#) / [FSC France](#) s'engagent à accompagner les signataires du Pacte bois-biosourcés dans la mise en œuvre de la traçabilité des approvisionnements bois certifiés issus de forêts gérées durablement.

[BOIS DE FRANCE](#) sera leur interlocuteur sur la provenance de bois issus de forêts françaises et transformés en France avec notamment la plateforme [RESOBOIS](#).

Les partenaires Autres Biosourcés



Depuis plus de 25 ans, les filières biosourcées (paille, chanvre, lin, balle de riz) travaillent pour le secteur de la construction, notamment en Ile-de-France, le [Collect'IF PAILLE](#) et [Construire en CHANVRE](#). Face aux défis climatiques, industriels et sociétaux et en phase avec les objectifs du Gouvernement de développement des matériaux biosourcés, ces filières portent l'ambition de représenter 10 % de la construction / rénovation en France d'ici 2030. À ce jour, ce sont plus de 6000 entreprises et plus de 500 cabinets d'architectes sur le territoire national qui ont été formés à ces techniques qui ne remettent pas en cause les pratiques conventionnelles de la construction, mais viennent, en mixité des matériaux et des techniques, permettre d'atteindre les objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment.

Des unités de préfabrication Hors Site biosourcées se mettent en place, assurant la création d'emplois industriels sur le territoire et dont une des spécificités est qu'elles consolident l'amont agricole : ces filières reconnues comme « filières intégrées », œuvrent à une répartition équitable de la valeur ajoutée pour assurer une juste rémunération des agriculteurs. Les systèmes constructifs proposés par ces filières biosourcées ne sont pas concurrents des systèmes conventionnels, mais bien complémentaires.

En Ile-de-France, il est fondamental que les maîtres d'ouvrage s'engagent dans des démarches actives et conscientes de structuration de nos filières régionales, particulièrement du chanvre et de la paille. Notre région dispose de tous les atouts pour être une locomotive de ces filières : les solutions techniques existent, des règles professionnelles aussi, les acteurs franciliens sont bien représentés tout particulièrement pour l'isolation.

L'association Bâtiment Bas Carbone [BBCA](#) s'engage à être relais d'information pour les signataires maîtres d'ouvrage et aménageurs sur l'engagement complémentaire « Bâtiment bas carbone exemplaire - BBCA ».

[Ekopolis](#) a pour but d'encourager le développement durable dans les champs de l'aménagement et de la construction, notamment du renouvellement urbain et de la réhabilitation, et de mobiliser les acteurs concernés de la Région Ile-de-France dans cette optique. Ekopolis s'engage à accompagner les signataires maîtres d'ouvrage et aménageurs sur l'engagement complémentaire « Labellisation BDF ».

L'Institut technologique [FCBA](#), l'Agence Qualité Construction ([AQC](#)) et [CODIFAB](#) apporteront aux signataires du Pacte bois-biosourcés un accompagnement documentaire via les ressources de leur site internet, technique à travers des interventions d'expert au sein des ateliers dédiés ou encore en conseil via des prestations ad-hoc.

La Fédération Nationale du Bois ([FNB](#)), l'Union des Industriels et Conducteurs Bois ([UICB](#)), la Fédération Française du Bâtiment ([FFB](#)), Ingénierie Bois Construction ([IBC](#)), l'Ordre des Architectes ([OA](#)) d'Ile-de-France, Architecture et Maîtres d'Ouvrage ([AMO](#)), s'engagent à communiquer sur l'existence du Pacte bois-biosourcés, à intervenir au sein des ateliers thématiques dédiés aux signataires du Pacte sur des sujets réglementaires ou techniques, à relayer auprès de leurs réseaux les invitations selon leur thématique.

Le PACT2030 est placé sous le Haut patronage du Préfet de région et de Paris, et différentes directions de la préfecture accompagnent Fibois Ile-de-France dans le déploiement du Pacte et du bois construction : la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ([DRIAFA](#)) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ([DRIEAT](#)).

L'[ADEME Ile-de-France](#), direction régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, organisme de l'Etat, accompagne également Fibois Ile-de-France dans la structuration de la filière construction bois et la conduite de l'observatoire francilien bois et biosourcés, et soutient les entreprises de la filière à travers différents dispositifs de financement.

La [Région Ile-de-France](#), via sa direction Agriculture Ruralité et Forêt, soutient activement le déploiement du Pacte, et soutient plus largement la filière locale à travers trois dispositifs de financement : Soutien à la gestion durable des forêts franciliennes ; Soutien aux entreprises franciliennes de la filière forêt-bois ; Soutien aux projets innovants.

La [Métropole du Grand Paris](#) appuie via son soutien à l'association le développement du bois construction, et encourage l'expérimentation et l'innovation sur le territoire à travers différents dispositifs comme les Quartiers Métropolitains d'innovation.

Les partenaires Labels et Certifications



Les partenaires Accompagnement



Les partenaires Entreprises et Industriels, MOE et BET, MOA



Les partenaires Financeurs institutionnels



Vos contacts en région Île-de-France :



Catherine DESPORTES

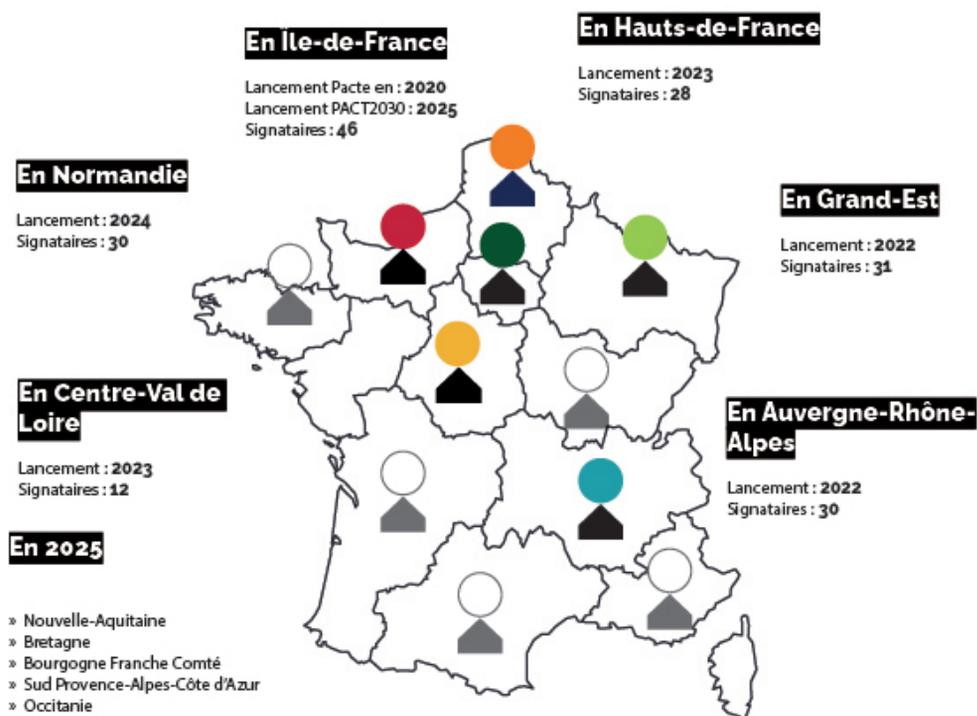
Responsable du Pôle Bois Construction
catherine.desportes@fibois-idf.fr



Lucie MEUNIER

Chargée de mission - Prescriptrice bois
lucie.meunier@fibois-idf.fr

Les Pactes bois-biosourcés en région



Fibois Île-de-France

24 rue du Champ de l'Alouette, 75013 PARIS
contact : contact@fibois-idf.fr